

Bonjour,

C'est bizarre, je ne vous connais pas et pourtant je vous écris. Et pas une lettre banale. Je vais vous livrer de manière un peu brutale une part de ma vie et de mes opinions.

Peut-être que vous les partagerez, peut-être que vous allez apprendre quelque chose qui vous donnera de me répondre ou à tout le moins, d'éveiller votre curiosité, de vous renseigner ou d'aller rendre visite à un "retenu", tout proche d'ici.

Le camp de Rivesaltes, un endroit à l'histoire sinistre, un endroit chargé d'histoires, celles que l'on connaît, que l'on cache, que l'on brandit avec fierté, celles que l'on ignore. Dans l'enceinte même du camp de Rivesaltes, un endroit méconnu : le "centre de rétention administrative". Dans un coin du camp, au bout d'un chemin de terre flanqué d'un panneau "zone militaire défense d'entrée", c'est là que l'administration a décidé d'implanter quelques préfabriqués qui ont fini par demeurer, devant une cour bordée de piquets et de barbelés. Cet endroit construit dès la légalisation de la rétention en 1984 avait pour objet d'enfermer les étrangers "sans-papiers" le temps pour l'administration d'organiser leur expulsion. Pendant plusieurs semaines, sous les toiles brûlantes des Alpecos, des milliers de personnes ont attendu, sous les sifflements de la tramontane, que le temps de la rétention s'écoule, espérant sortir libre. Sinon c'est l'expulsion, fin des espoirs, fin du travail, des amis et des amours trouvés sur le chemin de l'exil.

Mais quelle mouche avait bien pu piquer les autorités de l'époque pour installer un tel camp de détention (dors, comme on ne se connaît pas, mais un peu plus qu'au début de cette lettre, je vais préciser que je vais éviter d'utiliser le vocabulaire euphémisant de l'administration, je ne vais pas faire le jeu de minimiser la réalité derrière des mots, je vais maintenant parler de camp et non de centre, de détention et non plus de rétention, peut-être même de déportation au lieu des termes officiels de

seconde et d'éloignement) au site historique de Rivesaltes, là où ont été internés républicains espagnols, tsigones, juifs, hongrois et tant d'autres, depuis 1939. Qui, quelle mouche les avait piqués, en 1984? Nous pouvons aussi noter que le gouvernement est aussi aller chercher La Cimade, qui avait apporté son aide aux personnes internées pendant la guerre, pour intervenir dans ces camps d'internements version années 80 remplis d'étrangers que la France ne voulait plus sur son territoire. (si besoin est, je précise que l'internement c'est la décision de l'administration - et non de la justice - pour priver une personne de sa liberté).

Des milliers de personnes enfermées, trimballées devant des tribunaux, devant les consulats, ne comprenant pas toujours ce qui se tramait, la peur au ventre d'être expulsé, de ne pas savoir quand être expulsé. L'incompréhension des décisions. La malhonnêteté des policiers, l'acharnement de tout un système pour servir un but, une politique : afficher que oui, la France c'est le pays des droits de l'homme, mais pas trop pour les étrangers. L'immigration de travail, c'était bien pour reconstruire le pays après-guerre, mais là ça va, merci, on a ce qu'il faut, plus la peine de venir ici. Sauf que le monde bouge, les gens bougent, tout le temps et partout. Un passeport français est un sésame pour presque toute la planète. Un passeport malien, chinois, bangladais, syrien, congolais ou sénégalais et vous êtes bloqués derrière vos propres frontières. Sans raison particulière. Ce n'est juste pas le "bon" passeport. Alors, vous tentez le tout pour le tout. Car rester dans votre pays en guerre ou en proie à la misère n'est pas un avenir ni pour vous ni pour vos enfants, c'est même probablement la mort, la torture, les souffrances qui sont le lendemain. Alors vous partez. Et vous vous heurtez à la forteresse Europe. Vous essayez. Parfois ça marche, et parfois vous arrivez dans un camp, le fameux "centre de rétention administrative", à Rivesaltes. Mais, heureusement, vous ne connaissez pas l'histoire de ce lieu!

Aujourd'hui, et depuis 2007, ce camp est fermé. Un autre a ouvert, pas très loin, près de l'aéroport de Perpignan. En dur, avec une zone "famille" où même les nourissons et les enfants peuvent être internés pour être expulsés.

C'est là aussi que j'ai travaillé, ainsi que dans d'autres camps en Ile-de-France, pour apporter, avec le Cimade, une aide juridique, pour tenter d'obtenir une remise en liberté, s'assurer que les droits de ces personnes étaient respectés.

L'opinion publique n'approche guère ces milliers de "sans-papiers", leurs noms, leurs visages, leurs histoires, leurs espoirs, joies, incompréhensions. Peu de gens, y compris perpignonnais connaissent cet endroit.

L'internement des indésirables pour s'en débarrasser c'est encore aujourd'hui. Et c'est légal. Mais un peu caché quand même.

Vous voulez en savoir plus ? Allez-y ! Allez rendre visite à une de ces personnes enfermées derrière ces murs. C'est simple, vous appelez sur une cabine téléphonique, présentez vous, une des personnes enfermées sera à l'autre bout de la ligne, dites lui que vous voulez lui rendre visite. C'est simple et vous vous rapprochez de la réalité de ce lieu, de ces personnes, tout ce qui sera un peu moins anonyme. Car cet anonymat, cette invisibilité est dangereuse pour eux, pour nous. Si on ne voit pas, on ne peut pas combattre, du moins pour nos idées. Et vous allez voir, des papiers, ils en ont plein en fait !

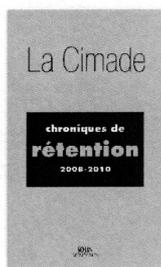
Bien à vous,

Mouyse

Paris, 31 août 2015

ACTES SUD  
Communiqué de presse

SOLIN /  
ACTES SUD



## CHRONIQUES DE RÉTENTION

2008 - 2010

LA CIMADE  
Collectif

PARUTION LE 6 OCTOBRE 2010

Les étrangers en instance d'expulsion "retenus" dans les centres de rétention administrative (CRA) font l'objet soit d'une mesure d'éloignement du territoire, soit d'une "remise à un Etat de l'Union européenne". Depuis 1984, par une convention passée avec le ministère des Affaires sociales, La Cimade (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués), association de défense des droits des étrangers, était présente dans vingt-trois centres répartis sur le territoire français. Il s'agissait, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de la seule ONG autorisée par la loi à entrer dans ces centres afin de surveiller les conditions de rétention, et d'apporter l'aide juridique nécessaire aux personnes en voie d'expulsion.

Chaque année, en métropole, plus de 35 000 sans-papiers y passent de 1 à 32 jours. Tous font l'objet d'une mesure d'éloignement (arrêté de reconduite à la frontière, obligation de quitter le territoire français, expulsion, etc.). Beaucoup sont relâchés par les juges administratifs et judiciaires, qui donnent suite notamment aux recours formés par ces migrants avec l'aide de La Cimade. *Chroniques de rétention* raconte le quotidien des intervenants de La Cimade dans ces fameux centres. Des textes courts – récits, choses vues, témoignages, analyses – où chacun à sa façon a voulu dire ce qui se passait en réalité derrière le sigle CRA (centre de rétention administrative).

En 2009, le ministère de l'Immigration a procédé à l'expulsion de 29 000 personnes, dépassant son objectif fixé à 27 000. Et comme la consigne gouvernementale est de faire du chiffre à tout prix, les vieilles pratiques – rafle, souricières à la sortie des écoles ou dans les hôpitaux, chasse au faciès dans la rue ou les transports en commun – ont été tout naturellement réactivées.

Il arrive ainsi que des familles entières, femmes et enfants, se retrouvent "retenues". Il arrive aussi que la mère soit séparée de son ou ses enfants, de son mari ou compagnon, que de simples touristes soient arrêtés... Pour l'expulsion elle-même tous les coups sont permis : le "retenu" récalcitrant susceptible de se jeter du haut de la passerelle d'embarquement ou de se débattre dans l'avion, croit partir pour la préfecture et se retrouve dans un ferry à Sète en partance pour Tanger. Pas de discrimination pourtant, toutes les nationalités sont représentées : Moldaves, Congolais, Kurdes, Marocains, Tamouls, Tchétchènes, Iraniens... Face à l'arbitraire pratiqué par l'administration, les intervenants de La Cimade veillent, trouvent des parades, obtiennent des annulations et des sursis, échouent aussi parfois, la mort dans l'âme.

- Association de défense des droits des étrangers, notamment des sans-papiers, en France et à l'international, **LA CIMADE** (Comité Inter Mouvements Auprès des Evacués), association à but non lucratif, a été créée en 1939.

- **LES AUTEURS** de *Chroniques de rétention (2008-2010)* sont un collectif d'intervenants de La Cimade coordonné par Julie Chansel qui signe la préface et les annexes historiques. Textes de : Maryse Boulard, Clémentine Bret, Julie Chansel, Eve Chrétien, Lionel Claus, Henri Craindart, Lucie Curet, Aline Daillère, Sarah Danflous, Kechéri Doumbia, Amélie Dugué, Sophie Dru, Thierry Flesch, Rafael Flichman, Mickael Garreau, Annette Huraux, Cécile Jarrossay, Marie-Neiges Lafon, Jacques Lafosse, José Lagorce, Charlotte de Laubier, Pablo Martin, Pierre Nicolas, Clémence Racimora, Isabelle Robin, David Rohi, Marcel Treuffais, Clémence Viannay.

- Jusqu'en novembre 2010, La Cimade commémore le soixante-dixième anniversaire de sa création par toute une série de manifestations.

[www.cimade.org](http://www.cimade.org)

Format 14,5 x 24 cm - 368 pages - 24,5 €

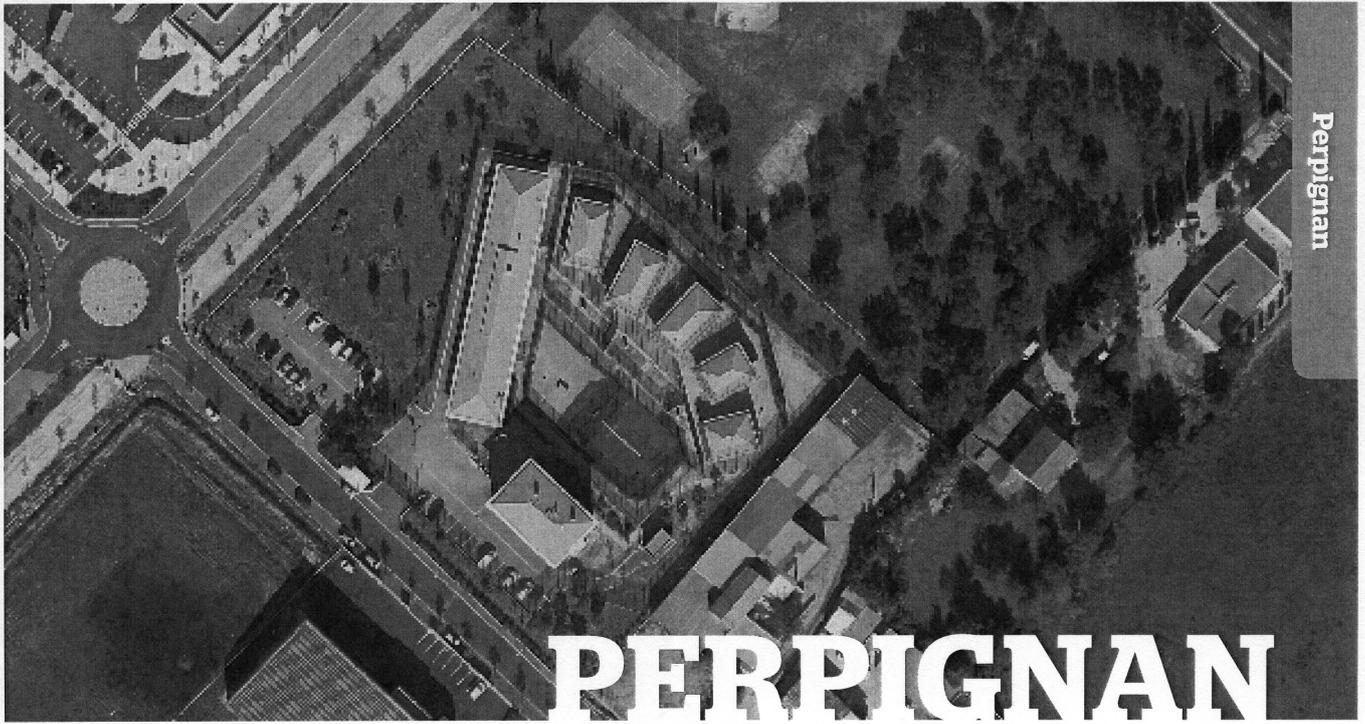
RELATIONS PRESSE :

Sophie Patey  
[spatey@actes-sud.fr](mailto:spatey@actes-sud.fr) / 01 55 42 14 43  
Assistée de : Elodie Cédé  
[ccede@actes-sud.fr](mailto:ccede@actes-sud.fr) / 01 55 42 14 40

ACTES SUD

18, rue Séguier, 75006 Paris  
Tél. 01 55 42 63 00 Fax 01 55 42 63 01  
e-mail : [presse@actes-sud.fr](mailto:presse@actes-sud.fr)  
<http://www.actes-sud.fr>

ACTES SUD - B.P 38, 13633 Arles cedex  
Tél. 04 90 49 86 91 Fax 04 90 96 95 25  
Le Méjan, place Nina-Berberova



# PERPIGNAN

**Date d'ouverture :** 19 novembre 2007

**Adresse :** Lotissement Torre Mila –  
rue des Frères Voisin – 66000 Perpignan

**Numéro de téléphone administratif du centre :**  
04 68 62 62 80

**Capacité de rétention :** 46

**Nombre de chambres et de lits par chambre :**  
23 chambres de deux lits

**Nombre de douches et de WC :**  
3 douches et 3 WC par bâtiment

**Espace collectif et conditions d'accès :**  
Salle de télé + cours extérieures  
Libre de 7h à 23h

**Cour extérieure et conditions d'accès :**  
2 cours extérieures bétonnées :  
terrain de foot et table de ping-pong  
Libre de 7h à 23h

**Règlement intérieur conforme  
à la partie réglementaire du Ceseda :**

Oui

**Nombre de cabines téléphoniques :**  
5 cabines

B3 - 04 68 52 92 13

B4 - 04 68 52 92 21

B5 - 04 68 52 92 23

B6 - 04 68 52 96 07

B7 - 04 68 52 98 79

**Visites (jours et horaires) :**  
Tous les jours de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30

**Accès au centre par transports en commun :**  
Ligne de bus n°7 / Navette aéroport

**Chef de centre** M. Yannick Garden

**Service de garde et escortes** PAF

**Gestion des éloignements** PAF

**OFII – nombre d'agents  
et fonctions** 2 agents - Préparation des  
départs – achat - récupération  
de mandat

**Personnel médical au centre  
nombre de médecins /  
d'infirmières** Présence quotidienne  
d'infirmiers, présence d'un  
médecin les lundi, mercredi et  
vendredi

**Hôpital conventionné** CHU de perpignan

**Forum Réfugiés - Cosi –  
nombre d'intervenants** 2

**Local prévu pour les avocats** oui

**Permanence spécifique  
au barreau** non

**Visite du procureur  
de la République en 2014** oui

Cette lettre est issue des « Lettres de Rivesaltes ».  
Un projet initié par l'artiste Anne-Laure Boyer  
pour le Mémorial du camp de Rivesaltes  
dans le cadre de son inauguration.

Les lettres y ont été exposées d'octobre 2015 à juin 2016.

La diffusion et la reproduction de cette lettre  
sont soumises à l'autorisation expresse de son auteur  
et de l'artiste.

Si vous souhaitez engager  
une correspondance avec l'auteur de cette lettre,  
rendez-vous dans la rubrique  
«correspondre avec les auteurs» sur le site du projet.

[www.lettresderivesaltes.com](http://www.lettresderivesaltes.com)